



# Des Aides à l'habitat

Pour les Propriétaires Occupants



## Le contexte

Le Grand Angoulême a instauré une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres villes de **Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre**. Il propose jusqu'en 2027 une aide financière complémentaire à l'ANAH pour les travaux d'économies d'énergie et d'adaptation, ainsi qu'un accompagnement technique et administratif assuré par notre association SOLiHA Charente. Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et les Communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre.

## En pratique

### Les bénéficiaires

sont les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, ayant des revenus modestes ou très modestes (voir tableau «critères de ressources»).

**En savoir plus ?**  
**contactez SOLiHA Charente**  
 05.45.95.62.02  
 contact.charente@solihha.fr  
 www.solihha16.fr

### Les travaux

Les subventions mobilisables concernent des travaux portant sur :

> Une rénovation globale et performante permettant un saut de classe énergétique d'au moins 2 étiquettes après travaux

> L'adaptation d'un logement à une perte d'autonomie ou situation de handicap

> La rénovation d'un logement pour une accession à la propriété.

Les travaux d'amélioration énergétique doivent être réalisés par des professionnels RGE et ne doivent en aucun cas commencer avant l'accord des financeurs.

### Les subventions

Elles sont calculées sur l'enveloppe HT des travaux éligibles :

> Plafonnée à 22 000€ HT pour des travaux d'adaptation du logement, avec un taux de subvention variant de 60 % à 90 %, voire 100 % dans certains cas.

> Plafonnée de 40 000€ HT (pour un saut de 2 étiquettes après travaux) à 70 000€ HT (pour un saut de 4 étiquettes) pour des travaux d'amélioration énergétique, avec un taux de subvention variant de 65 % à 90 % dans certains cas.

Ces aides financières s'adressent aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale et sont soumises à des conditions de ressources.

### Les critères de ressources

Revenu fiscal de référence  
 (dernier avis d'imposition)

| Nbre de personnes composant le ménage | Très Modeste | Modeste  |
|---------------------------------------|--------------|----------|
| 1                                     | 17 173 €     | 22 015 € |
| 2                                     | 25 115 €     | 32 197 € |
| 3                                     | 30 206 €     | 38 719 € |
| 4                                     | 35 285 €     | 45 234 € |
| 5                                     | 40 388 €     | 51 775 € |
| Par personne supplémentaire           | 5 094 €      | 6 525 €  |

### Les démarches pas à pas

SOLiHA Charente est mandaté pour vous accompagner dans vos projets : notre équipe vous informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique de votre logement, vous conseille, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

### Les permanences d'information

Des Permanences se tiennent en Mairies.

**le 1er mardi du mois :**

> **Ruelle-sur-Touvre**  
 08h30 - 12h00

**le 1er jeudi du mois :**

> **La Couronne**  
 08h30 - 12h00

> **Gond-Pontouvre**  
 13h30 - 17h00

**ou sur Rendez-Vous :**

05.86.07.20.66

grandangouleme.habitat@grandangouleme.fr



## Des exemples concrets

### Travaux d'amélioration énergétique

Un jeune couple, aux ressources modestes, souhaite faire des travaux d'amélioration énergétique de leur maison de 80 m<sup>2</sup> située à **Gond-Pontouvre**. La maison est mitoyenne sur un côté et comprend 2 niveaux.

Les travaux envisagés portent sur :

- > Isolation partielle des murs par l'extérieur
- > Isolation des combles perdus
- > Pose d'une PAC air/eau
- > Remplacement des menuiseries
- > Pose d'une VMC hygroréglable

Ces travaux permettent un saut de 3 classes énergétiques (étiquette initiale F – étiquette après travaux C)

|  |                     |
|--|---------------------|
| > <b>Coût des travaux :</b>              | <b>54 595 € TTC</b> |
| > <b>Montant des travaux éligibles :</b> | <b>51 677 € HT</b>  |
| Subvention Anah :                        | 31 006 €            |
| Prime Anah sortie de passoire :          | 5 167 €             |
| Subvention Grand Angoulême :             | 2 000 €             |
| Subvention de la ville :                 | 2 000 €             |
| > <b>Total des subventions :</b>         | <b>40 173 €</b>     |
| > <b>Reste à charge :</b>                | <b>14 422 €</b>     |
|  | (74% de subvention) |

Un couple avec 2 enfants, aux ressources très modestes, habitant à **La Couronne**, souhaite faire des travaux d'amélioration énergétique de leur maison de 102 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une maison de Ville sur 3 niveaux avec cave, mitoyenne sur 2 côtés.

Les travaux envisagés portent sur :

- > Remplacement des menuiseries simple vitrage
- > Mise en place d'une PAC air/eau à la place d'une vieille chaudière gaz
- > Isolation plancher sur cave et sous toiture
- > Installation d'un poêle à bois
- > Pose d'une VMC hygroréglable

Ces travaux permettent un saut de 3 classes énergétiques (étiquette initiale E – étiquette après travaux B)

|  |                     |
|--|---------------------|
| > <b>Coût des travaux :</b>              | <b>52 082 € TTC</b> |
| > <b>Montant des travaux éligibles :</b> | <b>49 056 € HT</b>  |
| Subvention Anah :                        | 39 245 €            |
| Subvention du Département :              | 3 000 €             |
| Subvention Grand Angoulême :             | 2 000 €             |
| Subvention Ville d'Angoulême :           | 2 000 €             |
| > <b>Total des subventions :</b>         | <b>46 245 €</b>     |
| > <b>Reste à charge :</b>                | <b>5 837 €</b>      |
|  | (89% de subvention) |

### Travaux d'adaptation pour le maintien à domicile d'une personne âgée

Propriétaires âgés de 73 et 75 ans aux ressources très modestes habitant à **Ruelle Sur Touvre** :

> **Etat des lieux :** Maison de plain-pied avec sous-sol. Les propriétaires ont des problèmes de santé rendant de plus en plus difficile et dangereux l'accès à la baignoire, ou l'accès au sous-sol.

> **Projet de travaux :** installation d'une douche avec receveur antidérapant et extra plat, siège de douche avec pied de renfort au sol et barres d'appuis. Pose d'un meuble vasque suspendu permettant l'installation du lave-linge, actuellement situé au sous-sol.

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| > <b>Coût des travaux :</b>      | <b>11 828 € TTC</b>  |
| Subvention Anah :                | 7 528 €              |
| Subvention Département :         | 2 150 €              |
| Subvention Grand Angoulême :     | 1 075 €              |
| Subvention de la ville :         | 1 075 €              |
| > <b>Total des subventions :</b> | <b>11 828 €</b>      |
| > <b>Reste à charge :</b>        | <b>0 €</b>           |
|                                  | (100% de subvention) |

Propriétaire de 81 ans aux ressources modestes dont le logement est situé à **Gond-Pontouvre** :

> **Etat des lieux :** Logement présentant les pièces de vie au RDC et chambre et salle d'eau adaptée à l'étage. Le propriétaire a de grandes difficultés pour utiliser l'escalier

> **Projet de travaux :** Pose d'un monte-escalier.

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| > <b>Coût des travaux :</b>      | <b>19 212 € TTC</b>  |
| subvention Anah :                | 9 390 €              |
| Subvention Grand Angoulême :     | 1 878 €              |
| Subvention Ville d'Angoulême :   | 1 878 €              |
| > <b>Total des subventions :</b> | <b>13 146 €</b>      |
| > <b>Reste à charge :</b>        | <b>6 066 €</b>       |
|                                  | (68 % de subvention) |